

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2011

\*\*\*\*\*

		Prés.	Abs exc.	Abs			Prés.	Abs exc.	Abs
Ludovic BUISSON	Maire	X			Pierre BEAU	CM	X		
François LAURENT	Adj	X			Stéphane CARRERAS	CM		X	
Christian PESSELO	Adj	X			Ludovic POYET	CM	X		
Marthe JACMAIN	Adj	X			Sonia PUIPIER	CM		X	
Christine DAVAL	Adj	X			Hélène ROUE	CM	X		
Irène CARRERAS	CM	X							
Jean-Paul COMBE	CM	X							
Cécile ARTHAUD	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : M me Marthe JACMAIN				
Mme PUIPIER Sonia donne pouvoir à Mme ROUE Hélène									
M. CARRERAS Stéphane donne pouvoir à Mme DAVAL Christine									
Sur convocation du Maire du 27/04/2011									

## ORDRE DU JOUR

- **Classement de sections de chemins Ruraux – de voies nouvelles et de places publiques en voiries communales**
- **Noms des Rues**
- **Plan topographique « aménagement voie communale chez Cart »**
- **Travaux Eglise abat-sons**
- **Personnel communal**
- **Décision modificative**
- **Divers**

Le Compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

## CLASSEMENT DE SECTIONS DE CHEMINS RURAUX – DE VOIES NOUVELLES ET DE PLACES PUBLIQUES EN VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le Projet de :

### 1- CLASSEMENT DE SECTIONS DE CHEMINS RURAUX EN VOIES COMMUNALES

Il s'agit de classer différentes sections de chemins ruraux en voies communales :

#### a) Prolongation de voies communales existantes :

- Voie Communale n° 6.2 – prolongation sur une longueur de 50 ml
- Voie Communale n° 8 – prolongation sur une longueur de 290 ml
- Voie Communale n° 9 – prolongation sur une longueur de 300 ml
- Voie Communale n° 12 – prolongation sur une longueur de 50 ml
- Voie Communale n° 15 – prolongation sur une longueur de 450 ml
- Voie Communale n° 17 – prolongation sur une longueur de 120 ml

#### b) Classement de nouvelles voies communales :

- Voie Communale n° 18 – prolongation sur une longueur de 380 ml

- Voie Communale n° 19 – prolongation sur une longueur de 200 ml
- Voie Communale n° 20 – prolongation sur une longueur de 380 ml
- Voie Communale n° 21 – prolongation sur une longueur de 115 ml
- Voie Communale n° 23 – prolongation sur une longueur de 120 ml

**Soit un classement de 2 455 ml**

2- CLASSEMENT DE VOIES NOUVELLES DANS LA VOIRIE COMMUNALE A CARACTERE DE CHEMINS

a) Prolongation de voies communales existantes :

- Voie Communale n° 14 e– prolongation sur une longueur de 140 ml

b) Classement de nouvelles voies communales :

- Voie Communale n° 19 sur une longueur de 180 ml
- Voie Communale n° 23 sur une longueur de 500 ml
- Voie Communale n° 22 sur une longueur de 115 ml
- Voie Communale n° 24 sur une longueur de 40 ml

**Soit un classement de 975 ml**

3- CLASSEMENT D'ESPACES PRIVES DE LA COMMUNE DANS LA VOIRIE COMMUNALE A CARACTERE DE PLACES PUBLIQUES

Place de la Paix	Surface : 400 m2	VC n° 210
Place des Glycines	Surface : 200 m2	VC n° 211

**Soit un classement de 600 m2**

Pour lesquels il a été demandé à la DDT, agence du Forez à Montbrison d'établir le dossier dans les conditions de forme et de procédure prévues par le Code de la Voirie Routière.

Il fait connaître que la DDT a établi et communiqué le dossier demandé.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau ce dossier et le soumet au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et avoir délibéré :

- ACCEPTE le dossier présenté par la Direction Départementale des Territoire
- DECIDE le classement de sections de Chemins Ruraux – de voies nouvelles et de places publiques en voiries communales

NOMS DES RUES

**Fourniture de plaques et numéros de rues**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture de plaques et numéros de rues.

Après consultation et examen de ces offres, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de l'entreprise ALTERKO d'un montant de 7 978 € HT.

Où cet exposé et après en délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'Ent. ALTREKO d'un montant de 7 978 €HT.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2011.

SOLLICITE une aide financière du Conseil Général, au titre de l'enveloppe cantonale 2011.

PROJET D'AMENAGEMENT VOIE COMMUNALE « CHEZ CART »  
ETABLISSEMENT DE PLAN TOPOGRAPHIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Société F2i a établi l'avant projet sommaire concernant la réfection des réseaux « Chez Cart ».

Afin de compléter et finaliser cet APS, il est nécessaire d'établir un plan topographique.

Monsieur le Maire propose le devis estimatif proposé par Michel PADEL Géomètre d'un montant de 2 141.10 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis estimatif proposé par Michel PADEL Géomètre d'un montant de 2 141.10 € HT.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2011.

SOLLICITE une subvention du Conseil général.

TRAVAUX EGLISE ST ANDRÉ

**Travaux de peinture des abat-sons et de la croix au-dessus de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un échafaudage a été installé sur la totalité de la toiture de l'église.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de profiter de cet échafaudage pour repeindre les abat-sons, mais aussi la croix située au-dessus du campanile.

Il présente pour ce faire les devis établis par l'entreprise BEAU Emmanuel d'un montant de 3 627.12 € HT qui comprend :

- Le lavage et ponçage et peinture des abat-sons pour un montant HT de 3 177.12 €,
- Le ponçage, lavage antirouille et peinture sur la croix pour un montant HT de 450.00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité les devis précités d'un montant total HT de 3 627.12 Euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

EGLISE ST ANDRÉ

**Fabrication de deux abat-sons**

**Cette délibération annule et remplace celle du 30 octobre 2008**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la fabrication de deux abat-sons qui sont en très mauvais état.

Il présente pour ce faire le devis établi par l'entreprise Georges VIGNON d'un montant de 6 196 € HT qui comprend :

- la fabrication de deux abat-sons,
- la fabrication de deux volets à claire-voie,
- la main d'œuvre de dépose et repose avec remise en état des bois endommagés

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le devis précité d'un montant total HT de 6 196 €uros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget.

AUTORISE son maire à signer les pièces afférentes.

RESTAURATION DES TOITURES DU CHŒUR ÉGLISE ST ANDRÉ  
AVENANT N°1 LOT N°1 : ÉCHAFAUDAGES – ENTREPRISE LVMSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un avenant concernant les travaux de restauration des toitures du chœur :

En effet, le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché du lot n°1 : Echafaudage de 15 969.33 € TTC à 17 367.73 € TTC.

Cette plus value prend en compte les travaux suivants et les devis

Du 13/04/2011 de 1 130.22 € TTC

Du 29/04/2011 de 538.20 € TTC

- rendus nécessaire pour la peinture de la croix et le remplacement de la gouttière sud
- Soit au total une augmentation de 1 668.40 € TTC ou 10.45 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'avenant n°1 concernant le LOT n°1 : ECHAFAUDAGES d'un montant de 1 668.40 € TTC.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2011.

RESTAURATION DES TOITURES DU CHŒUR ÉGLISE ST ANDRÉ  
AVENANT N°1 – LOT N°2 : MAÇONNERIE DE PIERRE DÉMOLITION –  
ENTREPRISE COMTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un avenant concernant les travaux de restauration des toitures du chœur :

En effet, le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché du lot n°2 maçonnerie pierre démolition de 21 659.39 € TTC à 24 170.99 € TTC.

Cette plus value prend en compte les travaux suivants rendus nécessaire

- Reprise des arasements de charpente apparus en très mauvais état après la dépose de la couverture
- Soit au total une augmentation de 2 511.60 € TTC ou 11.60 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'avenant n°1 concernant le LOT n°2 : MACONNERIE DE PIERRE DEMOLITION d'un montant de 2 511.60 € TTC.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2011.

RESTAURATION DES TOITURES DU CHŒUR ÉGLISE ST ANDRÉ  
AVENANT N°1 - LOT N°3 : CHARPENTE COUVERTURE -  
ENTREPRISE BESQUEUT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un avenant concernant les travaux de restauration des toitures du chœur :

En effet, le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché du lot n°3 : CHARPENTE COUVERTURE de 101 282.41 € TTC à 104 039.91 € TTC.

Cette plus value prend en compte les travaux suivants rendus nécessaire

- Déplacement de la gouttière zinc de la façade Sud vers la façade Nord et remplacement par une gouttière en cuivre en harmonie avec le reste des ouvrages de cuivrierie du chœur
- Soit au total une augmentation de 2 757.50 € TTC ou 2.74 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'avenant n°1 concernant le LOT n°3 : CHARPENTE COUVERTURE d'un montant de 2 757.50 € TTC.

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2011.

RESTAURATION EGLISE ST ANDRÉ  
**2<sup>ème</sup> Tranche de Travaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose une subvention de 25 752 € au programme 2011 pour la réalisation d'une deuxième tranche de travaux.

Cette deuxième tranche de travaux sera à prévoir en 2012 et concernera la restauration extérieure de l'Eglise (réfection des façades).

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, Monsieur le Maire présente le descriptif-estimatif de la SELARL D'Architectes FEASSON-GAGNAL-GOULOIS, maître d'œuvre d'un montant de 171 678 € HT composé de 4 lots :

- Echafaudages d'un montant de 22 160.68 €
- Maçonneries d'un montant de 97 836.60 €
- Peintures Murales d'un montant de 12 450.00 €
- Métallerie d'un montant de 18 902.50 €

Auquel s'ajoutent la coordination SPS d'un montant de 2 200 €, les honoraires d'Architectes de 17 658.22 € et les frais de publicité de 470 €

Soit un montant total HT de 171 678 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

VALIDE la proposition de subvention de la DRAC pour l'année 2011 concernant les travaux de réfection des façades d'un montant de 25 752 €.

APPROUVE à l'unanimité le descriptif-estimatif proposé par le Cabinet d'architectes FEASSON-GAGNAL-GOULOIS d'un montant total de 171 678 € HT.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général et de la SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS.

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC pour la prévision d'une troisième tranche de travaux concernant les travaux intérieurs.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2012 à l'article 2316.

AUTORISE son maire à signer les pièces à intervenir.

#### PERSONNEL COMMUNAL

#### **Recrutement d'un Adjoint Administratif dans le cadre d'un besoin occasionnel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Et que pour faire face aux travaux administratifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter pour une durée de 3 mois (période du 11.05.2011 au 10.08.2011), éventuellement renouvelable une fois,

un agent non titulaire pour un emploi occasionnel,

(agent chargé de l'accueil en Mairie et divers travaux administratifs)

Emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le recrutement d'un agent dans le cadre d'un besoin occasionnel

DIT qu'il sera rémunéré suivant le barème de la fonction publique, 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint Technique, indice brut 297, au prorata du nombre d'heures effectuées.

AUTORISE son Maire à signer le contrat à intervenir.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que quelques modifications seraient à effectuer afin de régulariser le budget,

Monsieur le Maire propose :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 002 : Déficit antérieur reporté Fonc.	23 542.55 €	
<b>TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté fonc</b>	<b>23 542.55 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		23 109.55 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>23 109.55 €</b>
D 678 : Autres charges exception.		433.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>433.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct.		23 109.55 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>23 109.55 €</b>
R 1068 : Excédents de fonctionnement	23 109.55 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>23 109.55 €</b>	

## SOUTIEN CITÉ SCOLAIRE DE BOËN

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation très inquiétante créée à la Cité scolaire de Boën, par suite de plusieurs absences prolongées (plusieurs mois) de professeurs.

Malgré les démarches effectuées par les responsables de la cité scolaire et la Fédération de Parents d'élèves, aucune mesure de remplacement n'a été mise en place très rapidement à un mois des examens.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la carence grave des services d'enseignement de l'Éducation Nationale,

DEMANDE que des dispositions soient prises en urgence, pour assurer un enseignement régulier et de qualité que sont en droit d'attendre les élèves et pour éviter la répétition de telle situation.

## CLUNY

### Approbation de la Charte

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la charte des élus clunisiens composée des articles suivants :

- 1 - entretenir et mettre en valeur notre patrimoine matériel et immatériel dans un esprit de solidarité,
- 2 – développer ensemble des politiques culturelles actives, ouvertes et créatives, mutualisant nos initiatives et nos moyens,
- 3 – contribuer au développement de la citoyenneté européenne par le soutien à la coopération entre les associations culturelles et patrimoniales qui font vivre nos sites et le renforcement des liens entre les habitants de nos collectivités autour de passions partagées,
- 4 – développer des projets de formation et d'éducation au patrimoine, à l'histoire, à la musique et aux arts,
- 5 – faciliter le développement d'une recherche européenne sur l'histoire clunisienne,
- 6 – créer de nouvelles offres de tourisme culturel durable, avec une attention particulière aux personnes les moins favorisées, au respect de l'environnement, aux produits du terroir,
- 7 – cultiver l'hospitalité dans des conditions accessibles à tous,

- 8 – développer les itinéraires clunisiens, en particulier pour les randonneurs, les cyclistes et les pèlerins,  
9 – rechercher l'excellence dans l'utilisation des technologies numériques, pour la conservation de nos archives et la restitution de notre patrimoine,  
10 – coordonner nos relations avec les institutions régionales, nationales et européennes en charge du patrimoine, de la culture, de la recherche, de l'éducation et du tourisme, ainsi qu'avec les autres réseaux et itinéraires culturels européens.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte des élus clunisiens.

### **Représentation de la Commune auprès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'association « LA CLEF » (Culture Loisir Economie en Forez) représentée par son président ou un membre de bureau, puisse continuer à participer aux différents travaux, échanges, réunions et rencontres de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens afin de représenter la Commune de Sail Sous Couzan.

Cette représentativité exclusive ne permet pas à l'Association citée ci-dessus de signer et voter au nom de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire

AUTORISE la CLEF à participer aux différents travaux, échanges, réunions et rencontre de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.

### **ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de carte scolaire prise à l'issue du CDEN du 18 avril 2011 et arrêtée par Monsieur l'Inspecteur d'académie concernant le RPI Sail sous Couzan/Leigneux, et l'implantation d'un poste sur le RPI à l'école élémentaire de Leigneux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'implantation d'un poste sur le RPI à l'école élémentaire de Leigneux.

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 5 mai 2011

Le Maire,  
Ludovic BUISSON